

Formation Analyser un accident de travail

Public Concerné : Encadrement de proximité, membres de CSE/CSSCT/CHSCT, acteurs ou relais identifiés de prévention en entreprise.

Durées minimales :

- 2 Jours soit 14h de présentiel

Secteur d'activité : Tous les secteurs activités

Nombre de Stagiaires : Minimum de 4 stagiaires à 12 stagiaires **Maximum**

Pré - requis : Attestation de réussite du parcours d'autoformation de l'INRS @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou de suivi de la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dispensée par les services prévention des Carsat/Cram/Cgss.

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap : pour toute personne en situation de handicap, un contact sera pris en amont pour l'organisation de l'action de formation.

Coût de la formation : Sur Devis

Les Objectifs de la formation :

Objectif de formation : comprendre la pluri causalité de l'accident et la nécessité de l'analyse pour proposer des mesures de prévention.

Objectifs pédagogiques :

- Recueillir les informations nécessaires pour analyser un accident de travail.
- Appliquer une méthode d'analyse d'accident de travail.
- Proposer et hiérarchiser des mesures de prévention.

Contenu de la formation :

- Les objectifs et les principes de l'analyse des accidents du travail.
- Le recueil et l'organisation des faits (méthodes présentées : arbre des causes, itamami, récit, ...).
- La recherche et la hiérarchisation des mesures de prévention (au travers des critères de choix).
- La construction et le suivi du plan d'action.

Méthodes pédagogiques :

- Exposé / Débat
- Exercices d'application et étude de cas.
- Participation active des participants,
- Travaux en groupe et sous-groupes.

Modalité de Certification :

- Formateur Animateur Prévention SMS&ASD ou un Formateur PRAP formé et certifié par l'INRS.
- L'évaluation formative est effectuée tout le long de la formation sont réalisées conformément au référentiel national de compétences, sous réserve que le stagiaire ait suivi l'intégralité de la formation.
- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.